



la lettre



Police Municipale - Garde Champêtre - ASVP

INFO 309

Le discours du Président de la République aux forces de sécurité intérieure

La **FAFPT police municipale** décortique les passages concernant les policiers municipaux ...

[...]

La sécurité du quotidien, c'est lutter contre tout ce qui fait naître chez nos concitoyens les sentiments d'insécurité qui leur donnent l'image de l'impuissance publique. Les cambriolages, les implantations de campements illicites, les rodéos sauvages, les occupations des halls d'immeubles, les incivilités dans la rue et dans les transports, le harcèlement de rue pour les femmes, tout cela alimente le malaise dans notre pays.

Il ne vous aura pas échappé que la réforme que je souhaite porter n'est pas le retour à la police de proximité. Même si je ne partage absolument pas le procès qui a parfois été fait à cette dernière. La police de sécurité du quotidien vise à sortir de l'opposition stérile entre police de proximité et police d'intervention. Répondre à ces attentes, ce n'est pas remettre en place une police de proximité avec des postes de police statiques dans les quartiers. Ce n'est pas – comme on l'a parfois dénoncé – aller jouer au football avec les jeunes.

C'est au contraire exercer votre métier de policier, qui représente une autorité qui conforte et qui rassure, mais qui rappelle aussi les règles de vie en société, chaque fois que c'est nécessaire. Donc, c'est penser des modes d'action beaucoup plus granulaires sur le terrain, souvent beaucoup plus mobiles et sans demander aux policiers de devenir des éducateurs, de retisser avec les associations, **avec les élus locaux, avec la police municipale**, des formes d'action rénovées, qui, dans certains endroits de la République, de manière expérimentale, ont pu, ces dernières années, voir le jour, pour être beaucoup plus efficaces par rapport à la nature de la menace.

[...]

Pour retrouver des marges de manœuvre et mieux lutter contre les délits, les nuisances, les incivilités ressenties au quotidien, il vous faut des moyens, humains, matériels, technologiques. Ils vous seront donnés sur la durée du quinquennat. Mais il vous faut aussi un cadre d'action renouvelé. Le ministre de l'Intérieur a lancé les travaux de préfiguration de la police de sécurité du quotidien en septembre. Dès lundi prochain, un large cycle de consultations sera engagé par le ministre à trois niveaux.

A l'échelon national, seront consultés les associations d'élus, les organisations syndicales de la police nationale et les structures de concertation de la gendarmerie nationale, les représentants

FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : contact.fafptpm@gmail.com - Sites Internet : www.policemunicipale.org et fafpt.org

Affiliée à la FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)

des policiers municipaux, des personnes de la sécurité privée et des transports, ainsi que des chercheurs et des universitaires spécialistes de ces sujets.

Une mission sera diligentée sur la coordination entre police nationale, police municipale et la sécurité privée, je pense aussi à la sécurité menée par les entreprises, **pour développer un continuum de sécurité.**

Au niveau local, les préfets animeront des ateliers en privilégiant la proximité avec les fonctionnaires de police et les militaires de la Gendarmerie nationale, les élus locaux, les autres acteurs de la sécurité et les représentants de l'autorité judiciaire.

Enfin, le ministre de l'Intérieur a souhaité que ce dispositif soit complété par la consultation de chaque fonctionnaire de police et militaire de la Gendarmerie. Aussi, chacun recevra un questionnaire ouvert.

A l'issue de ce cycle, nous arrêterons en fin d'année une nouvelle doctrine qui constituera notre référence en matière de sécurité publique pour les années à venir.

La doctrine qui sous-tend la police de sécurité du quotidien consiste à placer le service du citoyen au cœur du métier de gendarme et de policier, alors que la police d'ordre est aujourd'hui organisée de manière verticale depuis Paris.

[...]

Je veux à cet égard que la réforme de la police de sécurité du quotidien soit profondément ambitieuse et que la concertation ainsi ouverte puisse conduire à une véritable transformation de cette mission essentielle, essentielle pour votre quotidien et cette mission qui structure les jours et les nuits de nombre de vos collègues mais également pour nos concitoyens. Et je suis convaincu que si nous parvenons à réussir ce triple défi que je viens d'évoquer nous résorberons le plus rapidement possible la défiance qui s'est parfois instaurée dans certains quartiers, c'est la réponse la plus efficace à celle-ci.

Je souhaite que cette réforme soit pleinement articulée **et concomitante avec celle de la procédure pénale et de la justice conduite par la garde des Sceaux. En effet, la réforme de la procédure pénale et les réponses judiciaires doivent contribuer à améliorer l'exercice de vos missions, des engagements clairs ont été pris en la matière et ils seront tenus.** La réforme visera à rendre plus effective la réponse pénale avec la forfaitisation de certains délits sur lesquels le travail technique vient d'être engagé. Forfaitiser ce n'est pas dépenaliser mais renforcer l'efficacité de la sanction, car la police de sécurité du quotidien doit avoir des instruments adaptés à la réalité du terrain, à ce que constatent tous les jours les policiers, les gendarmes et les magistrats. Et nous avons aujourd'hui une situation de manière un peu semblable à ce que je décrivais tout à l'heure sur le droit des étrangers où alors que la réponse prévue par la loi est d'une extrême sévérité la capacité collective à apporter une réponse de fait sur le terrain est empêchée par les contraintes de celui-ci.

Nous avons pénalisé nombre d'actes, dont la réalité de la réponse pénale in fine est extrêmement réduite, classement sans suite, rappel à la loi, au bout de délais de procédure inadmissibles pour notre population, mais qui ne sont que la conséquence, dans les quartiers les plus difficiles, de la thrombose de l'activité judiciaire. Nous devons donc proportionner la réponse pour permettre aux forces de l'ordre d'être crédibles sur le terrain et d'apporter la réponse la plus rapide à ce qu'ils constatent pour d'abord dissuader les délinquants les plus mineurs et essayer justement de changer les comportements pour que la population sur le terrain s'aperçoive qu'il y a une réalité de la réponse et non pas des réponses qui parfois durent des mois et des mois et soulager les magistrats de procédures qui ne sont pas prioritaires et qu'ils ne le seront jamais et qui viennent aujourd'hui engorger une activité qui doit là aussi faire l'objet de moyens supplémentaires et que nous allons re-prioriser dans le cadre des chantiers de la justice lancés par la garde des Sceaux. La réforme de la procédure pénale ne se réduira pas à ces quelques mesures,

FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : contact.fafptpm@gmail.com - Sites Internet : www.policemunicipale.org et fafpt.org

Affiliée à la **FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)**

elle visera plus fondamentalement, plus profondément à redonner du sens au travail des officiers de police judiciaire et par voie de conséquence aussi aux magistrats.

La garde des Sceaux, en lien avec le ministre de l'Intérieur, lance ce chantier de simplification de la procédure pénale qui doit permettre de faire remonter les propositions de terrain des magistrats et des forces de l'ordre. Là aussi je ne veux pas préempter ses conclusions, **tous les sujets devront être mis sur la table et il n'y aura aucun tabou.** Réforme et simplification des cadres d'enquête, harmonisation des régimes procéduraux, pouvoirs respectifs des officiers et des agents de police judiciaire, allègement du formalisme des actes, réflexion sur l'oralisation de certaines procédures enregistrées avec les techniques contemporaines, dématérialisation et accès simplifié aux fichiers, prise de plainte à distance. Je pense qu'il n'est pas révolutionnaire de considérer qu'à l'heure du Smartphone et de l'Internet on puisse permettre aux fonctionnaires de police, aux gendarmes et aux magistrats d'éviter la saisine sur des appareils de type dactylographique et la re-saisine des mêmes procès-verbaux quelques semaines plus tard. Je pense que nous pouvons collectivement y arriver, c'est un défi raisonnable, donc nous allons le faire.

[...]

Avec le ministre d'Etat, je veux mener cette démarche de transformation avec vous, avec détermination, dans le cadre d'un dialogue social approfondi et confiant avec vos différents représentants, mais vous l'avez compris, avec une ambition extrême à laquelle je ne céderai rien ni sur les principes ni sur l'efficacité. Merci pour votre attention.

INFO 310

Un policier municipal de la FAFPT nommé au CESER Occitanie



C'est certainement une première !

Un policier municipal de la **FAFPT** va siéger au sein du Conseil Economique, Social et Environnement Régional (CESER) d'Occitanie.

En effet, selon l'article R 4134-1 du Code Général des Collectivité Territoriale, le deuxième collège du CESER comprend des représentants des organisations syndicales les plus représentatives. Il apparaît au vu des excellents résultats obtenus par la **FA** dans cette région, notre organisation obtient un siège.

Les organisations syndicales de la **FA** implantées dans la région ont été consultés. **Pierre MOURET a été retenu pour siéger dans cette instance importante pour nous représenter.**

Pierre MOURET, âgé de 54 ans, est chef de service de police municipale, permanent syndical, secrétaire général du syndicat départemental **FAFPT 34**, secrétaire général adjoint de l'UD **FAFPT 34** et de la **FAPM 34-30** et membre de la commission des mandats de la **FAFPT**.

FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : contact.fafptpm@gmail.com - Sites Internet : www.policemunicipale.org et fafpt.org

Affiliée à la **FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)**

Pays de la Loire : TER gratuits pour les forces de l'ordre armées

Les forces de l'ordre armées pourront voyager gratuitement dans les trains régionaux sur les trajets domicile-travail, en Pays de la Loire. La mesure s'inscrit dans le contexte particulier des attentats terroristes pour améliorer la sécurité dans les transports régionaux.

La mesure est déjà en vigueur dans plusieurs régions hexagonales. À partir du 1er novembre, les agents de la police nationale, de la gendarmerie, de la police municipale, des douanes ou de l'armée, qui réalisent des trajets fréquents domicile-travail, pourront voyager gratuitement sur les lignes TER des Pays de la Loire et les reliant aux villes voisines (La Rochelle, Vitré, Alençon, Nogent-le-Rotrou...)

La nouvelle présidente de Région, Christelle Morançais, et le vice-président aux transports, Roch Brancour, ont souligné " qu'outre la sécurité du réseau régional, la mesure participe aussi à l'attractivité des TER ". Ils rappellent au passage que la fréquentation a augmenté de 2,2 % en 2016, avec un peu plus de 17 millions de voyageurs. Coût pour la Région : 103 000 €. On estime que 150 agents devraient être concernés.

La convention de partenariat a été signée ce matin par la Région, l'État et SNCF mobilités. La carte de libre circulation sera délivrée à tout agent domicilié et affecté dans la région pour un an, pour les voyages en seconde classe. Elle concerne les forces de l'ordre de la police nationale, de la gendarmerie, de la police municipale, des douanes ou de l'armée, qui réalisent des trajets fréquents domicile-travail.

La demande formulée par le groupe socialiste au conseil régional d'élargir la mesure à des forces de l'ordre qui ne sont pas armées a reçu une fin de non-recevoir. "Les policiers municipaux, qui n'ont pas le droit de porter une arme hors service, seront exclus du dispositif, tout comme les policiers qui décideraient de rentrer chez eux sans leur arme de service", constatait Olivier Biencourt.

Source : Ouest France